

Observation n°44 :

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je vous fais parvenir ci-dessous et en pièces jointes, une série de documents et copie de mails de/à différents acteurs, et notre avis et notre vécu durant la mise en œuvre du projet de voie douce entre Antran et Châtellerault.

L'analyse de ces écrits vous permettra de comprendre pourquoi nous refusons le tracé sur les berges de la Vienne et encourageons son alternative en parallèle de la RD1.

Notamment un texte de loi qui dit que "il est mentionné dans les règles de construction que "les voies d'accès, les parkings, les aires de stationnement de toute nature doivent être arasés au niveau du terrain naturel et comporter une structure de chaussée ne pouvant être détruite par l'inondation"."

Au vu de la destruction progressive des voies sur berges existantes par les crues successives de la Vienne et la modification naturelle du cours de la rivière et donc de l'emplacement de ses berges et au vu des centaines de milliers d'euros investit pour faire un enrochement sur le tronçon actuel, aucune garantie ne permet de respecter ce texte de loi en construisant sur les berges.

Nous vous faisons parvenir d'autres documents via notre autre adresse mail.

Merci de bien vouloir accuser réception des présents documents.

Je me tiens à votre disposition pour échanger sur le sujet et vous rencontrer le 12 octobre si besoin ou à une date antérieure à votre convenance au vu du temps nécessaire à un échange complet sur le sujet.

Cordialement,

Fabien DELAGE

